

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Réunion du : à :	Vendredi 14 Juin 2024 10h00
Présidence :	Françoise LE DENMAT
Présents :	Mme Agnès LE MOING, Mrs Michel ALLARD, Didier LEGRAVEREND
Assistent :	Mrs Alexandre MONNIER et Vincent SEIGNEURET

A noter que les salariés présents ne prennent pas part aux décisions

ORDRE DU JOUR:

- 1. Validation du temps de parole accordé à chaque liste le jour de l'AG
- 2. Tirage au sort de l'ordre de passage des 2 listes
- 1. Validation du temps de parole accordé à chaque liste le jour de l'AG

Après échanges entre la Présidente de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et les deux têtes de liste, la Commission décide d'accorder le jour de l'Assemblée Générale du Samedi 29 Juin un temps de présentation orale de 10 minutes à chaque liste candidate.

2. <u>Tirage au sort de l'ordre de passage des 2 listes</u>

Afin d'avertir les candidats de l'ordre de passage de leur présentation le jour de l'Assemblée Générale, il est procédé à un tirage au sort afin de définir :

- Liste n°1 / Liste n°2
- 1^{ère} prise de parole / 2^{ème} prise de parole

→ Liste n°1 : Liste de Patrick TROYSI
→ Liste n°2 : Liste de Sébastien SALMON

Prise de parole n°1 : Liste de Sébastien SALMON
Prise de parole n°2 : Liste de Patrick TROYSI

Une communication sera faite aux candidats pour les en informer.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant le tribunal judiciaire de Chartres – 3 Rue Saint Jacques, 28000 Chartres - dans le ressort duquel se situe le siège social du District d'Eure et Loir de football à la date de cette décision, dans le délai de cinq ans à compter de sa notification, sous réserve, en application des dispositions des articles R.141-5 et suivants du code du sport, de la saisine préalable obligatoire de la Conférence des conciliateurs du Comité national olympique et sportif français, dans le délai de quinze jours à compter de cette même notification.

La Présidente de la Commission Françoise LE DENMAT La Secrétaire de séance Agnès LE MOING

PUBLIÉ LE 14/06/2024